

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 18 novembre 2021 Chepy

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Victor OURY, Joël PERARDEL, , Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Etienne HERISSANT par Françoise DROUIN (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), André MELLIER par Philippe HINCELIN (suppléant), Céline ROBERT par Audrey RAFFORT (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Alexandre BODIN (excusé), Anne BRAZE (excusée), (excusée), Maxime JOLY (excusé), Hélène MOINEAU (excusée), Maurice PIERRE (excusé).

Soit 38 votants.

Suppléants présents : Alain GOBILLARD, Delphine KARL, Julien MAS, Danièle MICHEL, Dominique MILLION, Gilles NOIZET, Emmanuel PLANÇON, Daniel PONSIGNON.

Suppléants absents : Bénédicte FAILLON, Damien GALLOIS, Laura LOTT (excusée), Bernard MAHOUT, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER (excusée), Hubert PASCAL (excusé), Franck PIERRARD (excusé), Audrey SCHULLER (excusée), Maxime THIEFFRY, Evelyne VALENTIN (excusée).

Secrétaire de séance : Didier APPERT.

En préambule, le président souhaite la bienvenue à tous les élus présents à cette séance de Conseil communautaire.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 21 octobre 2021 est approuvé avec 2 abstentions.

I. PRESENTATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE

La gendarmerie a été invitée à venir présenter la vidéosurveillance. Le major a précisé le fonctionnement du système, notamment qu'il s'agit d'un principe de visio fermée. Les images enregistrées ne peuvent être visionnées que par certaines personnes habilitées pour une commune en cas de problèmes survenus. Elles sont automatiquement détruites au bout de 30 jours maximum (8 jours minimum). Il est souhaitable de tenir un cahier de consultation, notamment vis-à-vis de la CNIL.

Les gendarmes proposent leur service pour conseiller les communes quant au nombre de caméras à installer dans la commune ainsi que de leur emplacement. Ils aident également au montage du dossier. La commune qui installe une vidéosurveillance doit prendre un arrêté.

Monsieur Denis DEMKO du conseil Régional est venu présenter la possibilité d'obtenir des subventions pour un tel projet : 50 % du HT s'il s'agit d'un premier investissement et 30 % dans le cas d'une extension de réseau. La commune doit supporter au moins 20 % de l'investissement. La subvention est plafonnée à 20 000 € par demande.

Il y a la possibilité de mutualiser le réseau à plusieurs communes, dans ce cas le plafond de subvention passe à 30 000 €. La CCMC va approfondir le dossier et proposer aux communes un système mutualisé si elles le souhaitent.

II. FINANCES

Présentation par Mr René Schuller.

En préambule Mr Schuller précise que les dossiers pour les demandes de DETR 2022 devront être prêts pour le 22 janvier. Ils seront limités à 3 par communes et 6 pour les communautés de communes. Ils devront être hiérarchisés dans leur priorité.

1. Annulation de titres REOMI sur exercice antérieur

Le SYMSEM a transmis de nouvelles demandes d'annulation de titre sur l'année 2020 pour un montant de 150.00 € :

COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020	
	N° titre	Montant	N° titre	Montant
ECURY-SUR-COOLE			15567	75,00 €
SAINT-MEMMIE	9923	75,00 €		

Vote du conseil communautaire : unanimité.

2. Admission en non-valeur

a. CCMC 10100

La somme s'élève à 9565.67 €.

Il est rappelé à l'assemblée qu'il s'agit d'un rattrapage des années antérieures et que l'administration fiscale a déjà opéré à plusieurs relances d'impayé et utilisé différents moyens sans résultat pour obtenir les sommes dues. Il est précisé également qu'avec le système Hélios les secrétaires peuvent connaître à tout moment les sommes non réglées par les usagers et les relances de la perception.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

b. SPANC 10101

La somme s'élève à 262.13 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

3. Créances éteintes

a. CCMC 10100

La somme s'élève à 3731.29 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

b. SPANC 10101

La somme s'élève à 49.46 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

4. Décisions modificatives

c. Budget principal

Le Président précise à l'assemblée que pour l'exercice 2022, la communauté de communes mettra en place une comptabilité d'engagement afin d'éviter à l'avenir de tels écarts dans les budgets. Il précise également que vu la taille de la collectivité et l'absence de DGS une bonne partie de l'année 2021 ces modifications sont toutefois mesurées.

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Article	Montant	Article	Montant
204-20422	20 000,00 €	011-60612	20 000,00 €
45 - 4581015	20 000,00 €	011-60632	20 000,00 €
		011-611	20 000,00 €
		011-6232	30 000,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

d. Eau affermage

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
011-617	2 500,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement

Vote du conseil communautaire : unanimité.

e. Eau potable VESLE

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
45-4581	70 000,00 €	45-4582	70 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		DEPENSES	
Article	Montant	Article	Montant
67-6743	-36 000,00 €	011-617	36 000,00 €

Pour le budget eau potable Vesle il faut affecter 70 000 € pour régler les agriculteurs au titre du PSE et 36 000 € pour payer l'étude. Ces sommes n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget puisque le dossier a été validé au cours de l'année 2021.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

III. RESSOURCES HUMAINES

4. Renouvellement de l'assurance statutaire

Catherine Pujol rappelle que l'employeur doit maintenir les traitements aux agents en arrêt pour raison de santé. Afin de prendre en charge ces dépenses les collectivités peuvent s'assurer. Le contrat groupe en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le 30 octobre 2020 la CCMC avait mandaté le CDG 51 pour la passation d'un nouveau contrat groupe. Après avoir lancé un appel d'offres le CDG a retenu et signé un marché d'une durée de 4 ans avec 2 ans de prix garantis avec la compagnie : CNP assurance.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

IV. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Suite au démarrage du recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, il a été demandé le concours et le soutien du Centre de Gestion. Pour ce faire, il convient de mettre en place une convention avec le Centre de Gestion.

Présenté par René Schuller et Pierre Kastellan

Mr Schuller remercie Monsieur Kastellan de la DGFIP du travail accompli pour l'élaboration du débat d'orientation budgétaire.

Dans un premier temps il est rappelé quelques chiffres de la CCMC (population, écoles, réseau d'eau potable, assainissement...)

Ensuite une situation financière au 22 octobre est présentée à l'assemblée.

Au niveau des charges quelques précisions sont apportées quant à l'augmentation constatée par rapport à l'année précédente.

- Les écoles et le périscolaire étant restés ouverts toute l'année comparé à l'année 2020 (crise sanitaire) les dépenses de fonctionnement s'en trouvent augmentées, notamment les dépenses d'alimentation.
- Les coûts d'éclairage et de chauffage (augmentation du prix de l'énergie) a augmenté fortement au cours de l'exercice. La CCMC a fait établir un diagnostic énergétique afin de réduire ces coûts.
- Les charges de prestation ont également évolué fortement à la hausse. Au cours de l'année 2021 l'absence de nombreux agents d'entretien de la CCMC a contraint la Communauté à recourir aux services d'une société de prestation de nettoyage (AGENET).
- Les charges de personnel augmentent au cours de l'année 2021. L'augmentation correspond à l'embauche de plusieurs personnes en cours d'année pour faire face à l'accroissement des services à apporter notamment en matière d'urbanisme.
- Les autres charges sont contenues et conformes aux prévisions

Au niveau des produits il est plus difficile de faire une situation intermédiaire, étant donné que certaines prestations ne sont pas encore facturées ou réglées.

Cette situation intermédiaire permet d'envisager un résultat positif à la fin de l'année contrairement au budget primitif.

Mr Kastellan présente les ratios de la CCMC en comparaison de l'année précédente ou d'un panel de communautés de communes semblables à la nôtre.

Pour les recettes de fonctionnement, il fait remarquer à l'assemblée que notre communauté est peu dépendante des dotations de l'Etat. En 2020 les recettes fiscales représentaient 80.6 % de nos recettes contre 71.6 % pour les autres communautés.

Cette situation est la conséquence de la présence importante d'éolienne sur notre territoire. L'IFER rapportait 243 000 € en 2014, il rapporte aujourd'hui plus de 750 000 €.

Cette recette bénéfique aujourd'hui nous fragilise dans l'avenir car nous ne maîtrisons pas la taxation des éoliennes, notamment le pourcentage qui retourne aux communes, communautés de communes et département. De plus cette recette importante nous fait contribuer au fond de péréquation et nous fait diminuer la DGF. Il s'en suit un débat sur l'avenir des éoliennes sur notre territoire, 15 nouveaux mats devrait être mis en service en 2022, d'autres projets sont également à l'étude.

Pour les charges de fonctionnement, il est souligné l'importance des charges de personnel. Cette situation s'explique de par nos compétences qui sont plus des compétences de services (scolaire et périscolaire) plutôt que des compétences d'infrastructure.

La Capacité d'autofinancement

Notre CAF s'élève à 758 K€ et la CAF nette à 53 €/habitant contre 31 € pour les autres EPCI.

Là encore il est fait remarquer l'importance de l'IFER par rapport à notre CAF.

Une baisse importante des investissements est constatée depuis l'année 2018.

Le bilan

Le bilan fait apparaître un endettement important mais bien maîtrisé.

Un débat s'engage sur l'importance des frais financiers. Nous avons encore d'anciens emprunts avec des taux élevés. Au vu des taux actuels très bas (en dessous de 1%), en cas d'investissements futurs, il sera plus judicieux d'emprunter et ainsi de garder notre fonds de roulement pour les années à venir. En cas de recours à l'emprunt nous demanderons à la banque choisie de renégocier les taux de nos anciens emprunts.

Etant donné la diminution des investissements depuis quelques années, l'endettement a diminué également.

La trésorerie disponible varie entre 500 et 600 000 €.

Mr Schuller reprend la parole pour la suite du débat.

Il nous présente les budgets annexes, la politique fiscale avec l'évolution des dernières années et l'urbanisme en faisant remarquer l'évolution importante du nombre de dossiers pour le service instruction du droit du sol.

Principales hypothèses pour 2022

Afin de pouvoir déterminer nos investissements futurs nous devons connaître notre capacité financière d'investissement.

Pour cela, Mr Schuller rappelle les hypothèses retenues pour 2022.

Pour les recettes, concernant les dotations, il a été retenu un maintien de celles-ci (DGF, DC RTP...)

Concernant la fiscalité, Mr Schuller rappelle les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation. La perte de cette recette doit être compensée par l'Etat.

Au vu de la reprise de l'inflation, il est retenu une hypothèse d'augmentation des bases des taxes foncières de 2 % et des CFE de 1.5 %. L'IFER ne devrait pas varier beaucoup en 2022 étant donné qu'aucune éolienne n'a été mise en route en 2021.

Après avoir présenté l'évolution des effectifs de la communauté de communes ainsi que le nouvel organigramme, Mr Schuller présente les prévisions d'investissement de 2022.

Dans le domaine du scolaire, en matière de petits investissements (tables, chaises, jeux extérieurs, tablettes numériques...) la dépense prévue s'élève à 38 973 €.

Pour les projets d'investissement structurants le conseil communautaire doit établir un programme pluriannuel et prioriser ces investissements dont voici la liste :

- Maison d'Accueil Maternelle de Marson : 400 000 €
- Rénovation énergétique des bâtiments : 2 445 000 €
- Construction d'un nouveau siège administratif : 3 000 000 €
- Ecole de Vitry la Ville : 3 260 000 €
- Ecole de Courtisols : 2 400 000 €
- Vélo route : 394 000 €
- Ecole de Nuisement : travaux pris en charge par la garantie décennale.
- MAM Mairy : non évalué à ce jour
- Urbanisme : 277 000 € dont 70 000 € de recettes.

Au vu de l'importance de ces travaux, le conseil doit choisir les investissements à prévoir sur l'année 2022 et les années suivantes.

Prévisions d'investissement 2022

En partant d'un budget de fonctionnement à l'équilibre autour de 4 000 000 €, nous pouvons retenir une première tranche de travaux à hauteur de 4 787 000 € dont 3 700 000 € qui pourraient s'étaler sur 2 ans soit 1 850 000 € par an.

Pour 2022 les travaux pourraient s'élever à 2 937 000 € (voir liste dans tableau dans document de présentation).

Les subventions pourraient s'élever à 1 040 000 € pour l'année 2022.

Dans le cas de recours à l'emprunt pour financer le reste de l'investissement, qu'il soit réalisé sur 1 ou deux ans l'annuité totale serait de 147 000 € environ dans l'hypothèse d'un emprunt sur 20 ans au taux de 1 %.

Après avoir examiné et débattu sur le budget principal, Mr Schuller présente les investissements à réaliser sur les budgets annexes. (voir tableau dans document de présentation).

Après toutes ces présentations le débat reste ouvert pour toute précision et interrogation.

Une remarque est faite quant au coût élevé du vélo-route. Le Président explique que le dossier a été mal préparé au départ du projet et que des normes notamment sur un pont ont fait augmenter les dépenses. Il précise qu'à l'avenir les dossiers devront être mieux préparés afin d'éviter de tels dépassements.

Suite à une remarque dans l'assemblée, Mr Valentin précise que ce jour nous ne votons pas et ne prenons pas de décision sur l'engagement pour tel ou tel investissement. Au cours de l'année 2022, les projets seront présentés avec des estimations plus précises et proposés au vote de l'assemblée.

En l'absence d'autres questions dans l'assemblée, le Président remercie les personnes qui ont élaboré le document de présentation du débat d'orientation budgétaire, Mr Schuller, Mr Kastellan et Mme Chapron.

V. QUESTION DIVERSES

Le CDG 54 arrête sa fonction sur le RGPD, le CDG 51 va proposer le même service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.